

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Absents excusés : GRAZILLIER Marie-José

Procuration de : GRAZILLIER Marie-José à DOUMENC-CAUBERE Martine.

Secrétaire de séance : RODRIGO Jean-François

Date de la convocation : le 30 juin 2021.

OBJET :
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 54 AU PRIX DE 1 500 €

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal que la famille FOURNIÉ / MERCIER a envoyé une proposition de vente écrite à la mairie de Ferrières-sur-Ariège concernant une parcelle leur appartenant, cadastrée AD 54 pour un montant total de 1 500 € (mille cinq cents euros), soit près de 0,40€ le m² (quarante centimes d'euro) :

Section	N°de parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance
AD	54	La Plaine	Terrain non bâti classé en zone Ne du PLU	3 729 m ²

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle étant classée en zone Ne, elle est de ce fait inconstructible pour l'habitation et que seuls des équipements publics peuvent y être réalisés. L'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune d'agrandir le parc actuel et de pouvoir y implanter un parcours sportif.

Vu la proposition écrite de la famille FOURNIÉ / MERCIER concernant la parcelle AD 54,

Sachant que la parcelle est classée en zone Ne du PLU,

Sachant que la parcelle ne fait pas partie du périmètre du droit de préemption de la commune inscrit au PLU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la famille FOURNIÉ / MERCIER, d'acquérir leur parcelle cadastrée AD 54 pour un montant total de 1 500 € (mille cinq cents euros), soit près de 0,40€ le m² (quarante centimes),

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : **28 JUL. 2021**

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **28 JUL. 2021**

Envoyé en préfecture le 28/07/2021

Reçu en préfecture le 28/07/2021

Affiché le **28 JUL. 2021**

ID : 009-210901211-20210728-DEL_2021_38-DE


 Le Maire,
 Paul HOYER

